

**Communiqué de candidature pour l'inscription au Mastère Professionnel en
Management Intégré : Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
(MPQHSE)
Formation à distance
2026-2027**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) et l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Charguia (ISET Charguia) annoncent l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année (M1) du Mastère Professionnel en Management Intégré : Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement.

L'enseignement, est essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT.

Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant les deux ans de formation (M1 et M2) et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent en présentiel durant les jours de la semaine dans un des centres d'examen de l'ISET ou de l'UVT.

Qui peut postuler?
Peuvent postuler pour ce mastère les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent provenant des disciplines suivantes: gestion, économie, sciences et techniques de l'ingénieur, sciences fondamentales ou appliquées. NB : les candidats ayant un diplôme de technicien supérieur 5 semestres uniquement après le baccalauréat ne sont pas éligibles.
Quels sont les pré-requis?
Des connaissances en mathématiques, informatique et gestion des entreprises ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais sont nécessaires.

Comment s'inscrire ?

1^{ère} étape: Préinscription en ligne

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT **au plus tard le 16 août 2026.**

Le lien de préinscription est le suivant:

<http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=1-MPQHSE-384>

Les pièces, en version numérique, nécessaires pour la préinscription en ligne, sont les suivantes :

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT;
- CV;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers);
- Extrait de naissance en français;
- Copie du baccalauréat et du relevé des notes;
- Copie de tous les diplômes universitaires et des relevés de notes pour toutes les années universitaires y compris les années de redoublement;
- Copie de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ou issus du secteur privé;
- Attestations de travail, de stages ou tout autre document attestant l'expérience professionnelle, classées par ordre chronologique;
- Attestations de formation.

NB: Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante entraîne systématiquement le rejet de la candidature.

Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription, merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.

2^{ème} étape: Dépôt de dossier

✓ Une fois la sélection est faite **la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT.**

✓ **Seuls les candidats présélectionnés** seront invités à finaliser l'inscription en déposant ou envoyant par voie postale l'ensemble des pièces justificatives déjà soumises en ligne, accompagnées du règlement intérieur de l'UVT et de l'imprimé de validation de la candidature en ligne dûment signés.

✓ **Seule la date de réception** du dossier au bureau d'ordre de l'UVT fait foi ; la date d'envoi ne sera pas prise en considération.

Adresse postale :

Université Virtuelle de Tunis

13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis.

Critères de sélection et formule de calcul du score (voir [Annexe 1](#))

Les droits d'inscription:

✓ **1606.000 DT / année universitaire (1500 + 07% TVA + 1.000 DT droit de timbre).**

Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription sur le site Web de l'UVT **au plus tard le 17 septembre 2026.**

Etudiants étrangers:

Si vous êtes un étudiant international en Tunisie et **que vous possédez un identifiant unique** délivré par la Direction Générale de la Coopération Internationale, veuillez suivre la même procédure d'inscription à l'UVT que les étudiants Tunisiens. Veuillez noter que l'enseignement se déroule en ligne et à distance, mais votre présence aux examens est obligatoire.

Important:

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.

De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation : <https://www.uvt.rnu.tn/mpqhse>

Université Virtuelle de Tunis

13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis

Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254

Fax : +216 71 903 603

www.uvt.rnu.tn

Annexe1: Critères de sélection et formule de calcul du score

Mastère Professionnel en Management intégré : Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (MPQHSE)

Formule de calcul du score des candidats

$$\begin{aligned} \text{Score} = & \left[\left(\frac{M1 + M2 + M3}{3} \right) * Malus \right] \\ & + \left(\frac{BS1 + BS2 + BS3}{3} \right) \\ & + \left(\frac{BM1 + BM2 + BM3}{3} \right) \\ & + \text{BEP} \\ & + \text{BADP} \\ & + \text{BEPFPP} \end{aligned}$$

Sont pris en compte dans le score :

1. Les moyennes des 3 premières années d'études après le Bac.

Avec :

- M1 = Moyenne de la 1^{ère} année après le Bac.
- M2 = Moyenne de la 2^{ème} année après le Bac.
- M3 = moyenne de la 3^{ème} année après le Bac.
- Malus = 1 si aucun redoublement après le Bac ; ou 0,9 si 1 redoublement après le Bac ; ou 0,8 si 2 redoublements après le Bac.

Remarque :

- Pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, et afin de ne pas les pénaliser en raison du niveau de notation généralement plus exigeant durant le cycle préparatoire, seules les notes obtenues au cours des années de formation d'ingénieur seront prises en considération.
- Pour les titulaires d'un Diplôme d'Études Supérieures de Technologie (DEST) ayant poursuivi leurs études en troisième année de licence (L3), et compte tenu du système semestriel adopté dans les ISET, la moyenne de la première année sera calculée à partir des moyennes des deux premiers semestres, tandis que la moyenne de la deuxième année sera calculée à partir des moyennes des troisième et quatrième semestres.
- Les candidats issus d'établissements universitaires privés ne seront classés que s'ils **fournissent une décision d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**.
- N'est pas éligible tout candidat ayant enregistré **plus de deux redoublements au cours de son parcours universitaire**.

2. Les sessions (principale ou rattrapage) des 3 premières années d'études après le Bac. Avec :

- BS1 ou bonus session 1^{ère} année = 1 si session principale ou 0 si session de rattrapage.
- BS2 ou bonus session 2^{ème} année = 1 si session principale ou 0 si session de rattrapage.
- BS3 ou bonus session 3^{ème} année = 1 si session principale ou 0 si session de rattrapage.

3. Les mentions des 3 premières années d'études après le Bac.

Avec :

- BM1 ou bonus mention 1^{ère} année = 0 si mention passable ou 1 si mention Assez bien ou 2 si mention Bien ou 3 si mention Très bien.
- BM2 ou bonus mention 2^{ème} année = 0 si mention passable ou 1 si mention Assez bien ou 2 si mention Bien ou 3 si mention Très bien.
- BM3 ou bonus mention 3^{ème} année = 0 si mention passable ou 1 si mention Assez bien ou 2 si mention Bien ou 3 si mention Très bien.

4. Des études pertinentes

Avec BEP ou bonus d'études pertinentes égal à :

- 2 si la spécialité du candidat est pertinente
- 0 si la spécialité du candidat n'est pas pertinente

5. Autres diplômes pertinents

Avec BADP ou bonus d'autres diplômes pertinents égal à :

- 1 si le candidat a un autre diplôme pertinent
- Sinon 0

6. Expérience professionnelle et/ou formation(s) professionnalisant(s) pertinente(s)

Avec BEPFPP égal à :

- 2 si expérience professionnelle et formation(s) professionnalisant(s) très pertinente(s)
- 1 si expérience professionnelle pertinente
- Sinon 0

NB. L'attribution des points à chaque item objet d'évaluation sera réalisée à partir des relevés de notes des candidats et des autres pièces présentées dans les dossiers de candidature.